

Prix alimentaires en France

L'accord d'hier oublie les consommateurs, la LMA doit imposer un coefficient multiplicateur !

Au lendemain d'un accord de modération des marges, concédé du bout des lèvres par les distributeurs s'agissant des seuls fruits et légumes, l'UFC-Que Choisir publie les résultats réactualisés de son enquête de décembre sur le prix de produits alimentaires peu transformés. Ces résultats accablants soulignent que, malgré les dénonciations répétées de leurs abus, les industriels et les distributeurs n'ont toujours pas répercuté la baisse des prix agricoles sur le prix des étiquettes. Pour remédier aux préjudices consomméristes constatés, elle appelle plus que jamais les parlementaires à instaurer un mécanisme de coefficient multiplicateur.

En effet, en décembre dernier, l'UFC-Que Choisir dénonçait le fait qu'industriels et distributeurs profitent des variations de prix agricoles, plus particulièrement des baisses, pour accroître fortement leurs marges, notamment sur la viande de boeuf, la volaille, le porc et le lait.

Six mois plus tard, une nouvelle analyse de la corrélation prix agricole / prix en rayon confirme l'existence de marges injustifiées. Loin de freiner leurs pratiques de prix inadmissibles, les industriels et la distribution ont continué de se servir des évolutions des prix agricoles pour améliorer leur rentabilité au détriment des consommateurs. Si certains prix en rayon ont connu sur les 6 derniers mois une légère baisse, celle-ci n'est pas venue - loin s'en faut - compenser les importantes augmentations intervenues depuis les 10 dernières années. Concrètement, entre avril 2000 et avril 2010 :

- le prix du lait ½ écrémé a augmenté de 16% alors que le prix de la matière première a baissé de 5%.
- le prix de la volaille a augmenté de 38 % alors que le prix de la matière première a baissé de 19%.
- le prix du rôti de porc a augmenté de 23% alors que le prix de la matière première a baissé de 5%.
- le prix du boeuf a augmenté de 34% alors que le prix de la matière première a baissé de 4%.

Le lien entre prix agricole et prix en rayon n'existe décidément qu'à la hausse, jamais à la baisse ! Les industriels et la distribution n'ont pas restitué aux consommateurs la baisse des prix agricoles dont ils profitent depuis plus de 2 ans. L'accord d'hier, signé en l'absence des consommateurs, est non seulement non contraignant (ni procédure de contrôle, ni sanction) et de faible portée (limitée aux seuls fruits et légumes) mais surtout il ne s'attaque pas au problème majeur : préserver les consommateurs des prix abusivement gonflés par des marges injustifiées !

Refusant que le consommateur soit le grand perdant de la crise des prix alimentaires, l'UFC-Que Choisir demande aux Sénateurs qui discutent dès cet après-midi de la loi de modernisation de l'agriculture, d'imposer à tous les produits bruts ou peu transformés, et au minimum aux viandes fraîches de boeuf et de porc, un coefficient multiplicateur permettant un encadrement des prix en cas d'évolution injustifiée des prix en rayon compte tenu de l'évolution des prix agricoles.